



> REGLEMENT INTERIEUR

**1°) Pour tous les courts, le port de chaussures de tennis est obligatoire.
Il est impératif de changer de chaussures pour jouer sur le court couvert.**

2°) Lorsque les joueurs quittent les courts, ils doivent éteindre les lumières et fermer la porte à clé.

3°) Il est interdit de fumer sur les courts.

4°) Les installations des courts et leurs abords doivent être respectés, aucun détritrus ne doit être laissé par les joueurs (poubelles à disposition).

5°) Chaque saison, une clé unique aux quatre courts sera remise à tous les adhérents, en échange de celle de la saison passée ou d'une caution de 8 €.

6°) Le Club dégage toute responsabilité, vis à vis des joueurs non licenciés.

7°) Visiteurs : Les joueurs de passage, non membres du club, ont la possibilité de jouer avec un adhérent, moyennant une cotisation de 3 € par heure, à régler à un membre du bureau Ou de réserver un court, pour 7 € l'heure, s'ils ne sont pas accompagnés d'un adhérent.

8°) Réservation :

- a) Le temps de jeu est limité à 1 heure par jour et par adhérent.
- b) Toute autre réservation ne pourra se faire qu'après avoir joué l'heure précédente.
- c) Chaque réservation devra être faite avec le nom et le prénom de l'adhérent.
- d) Tout joueur devra s'inscrire sur le planning avant de jouer.
- e) L'école de tennis et la compétition sont prioritaires pour les réservations.

9°) L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.